



30 Octobre, 2019

RE: QNET GUINEA

Les responsables guinéens ont annoncé publiquement dans un journal télévisé de RTG du 28 octobre 2019 que QNET International (QNET) avait été interdit dans tout le pays.

Cette interdiction fait suite à l'arrestation de ressortissants étrangers du Sénégal, de la Guinée Bissau, de la Gambie, du Burkina Faso et du Mali.

QNET prend acte de la décision des autorités guinéennes, mais par ailleurs elle reste persuadée que les enquêtes en cours permettront de clarifier la situation et de lever les équivoques, amalgames et confusions autour de son activité de vente directe par réseau.

En conséquence, par le présent communiqué elle souhaite dissiper toute confusion en apportant les précisions qui suivent:

- 1) QNET n'est ni une entreprise de placement d'argent, ni un plan d'investissement. Depuis plus de 21 ans, à travers son activité de vente directe par réseau, Qnet propose une large gamme de produits de bien être, de style de vie et de joaillerie de luxe parmi tant d'autres. Elle met ses produits à la disposition de ses représentants indépendants qui en sont les consommateurs. Ces derniers en font également la promotion et sont rémunérés sur la base de leurs performances. Ce modèle commercial est appelé vente directe par réseau.

- 2) Il convient de préciser que les sommes déboursées par les représentants indépendants servent exclusivement à l'achat de produits dont ils font un usage personnel. Par ailleurs,

les représentants indépendants qui le souhaitent peuvent tirer profit du plan de rémunération de Qnet en faisant régulièrement la promotion de ses produits.

- 3) La société QNET offre, non pas des emplois, mais plutôt des « opportunités d'affaires » à toute personne d'âge adulte qui après un achat dit "qualifiant" devient un représentant indépendant.

Ce représentant indépendant correspond d'un point de vue pratique à un commercial indépendant non salarié (car n'étant pas employé par QNET) dont la rémunération est faite sur la base de performances réalisées dans le cadre de l'activité de vente directe par réseau.

Ces Représentants Indépendants (RI) sont des entrepreneurs autonomes qui exercent librement leur activité qui consiste à recommander les produits de QNET. A cet effet, ils perçoivent une commission sur les achats effectués et s'évertuent à s'adresser au plus grand nombre afin de constituer un réseau de vente performant.

- 4) Le représentant indépendant de QNET mène son activité à partir d'une plateforme de commerce électronique. Il n'est nullement besoin de se déplacer d'un pays à un autre pour mener l'activité. Toute personne majeure désireuse d'entreprendre grâce à l'opportunité qu'offre QNET peut s'inscrire sur la plateforme aux moyens d'un ordinateur ou d'un téléphone portable dotés d'une connexion internet.

Au surplus, le code de conduite de QNET qui en règlemente l'activité exige des représentants indépendants qu'ils agissent dans le strict respect de la loi et des règlements en vigueur.

Ainsi le déplacement massif de personnes d'un pays à l'autre à l'encontre de ces lois et règlements est strictement interdit par QNET.

QNET condamne vigoureusement tous mouvements illicites de capitaux, tous trafics illicites de migrants, tous mouvements et regroupements clandestins et toutes manœuvres frauduleuses de nature à porter atteinte à l'ordre public.

QNET réaffirme sa disponibilité à collaborer avec le Gouvernement guinéen pour le dénouement de cette affaire. Elle a d'ores et déjà procédé à la fermeture de sa boutique en ligne réservée à ses représentants résidents en Guinée suite à la décision du Gouvernement d'interdire ses activités.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Biram Fall', written over a horizontal line.

Biram Fall
Directeur Général Régional QNET
Afrique Sub-Saharienne